



PLUS QU'UNE POUSSE

MÉMOIRE SUR L'AGRICULTURE URBAINE

DU

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Présenté à

l'Office de consultation publique de Montréal

18 JUIN 2012

Montréal 



Les membres du Conseil jeunesse de Montréal sont : M. Jonathan Lesage, président, M. Michael Wiseman, vice-président, Mme Jessy Thermil, M. Julien Trépanier-Jobin, Mme Christina Lazarova, Mme Valeria Akim, Mme Christina Gyane, Mme Julie-Maude Normandin, M. Jean-Claude Nguyen, Mme Fabiola Anicette, M. Félix Hébert, Mme Laurence Ménard, M. François Marquette, M. David Nelson, et M. Kunze Li.

Rédaction
M. Michael Wiseman

Coordination
Martin Crépeau

Conseil jeunesse de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810
cjm@ville.montreal.qc.ca

Ce document est également disponible en version PDF à l'adresse suivante :
www.cjmtl.com

© Conseil jeunesse de Montréal, 2012

Pour de plus amples informations :
Martin Crépeau, coordonnateur

À NOTER :

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'Administration municipale de la Ville de Montréal a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Son mandat est de conseiller le maire et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes, et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale. Le CjM est composé de quinze membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise et assure une juste représentation hommes-femmes.

L'agriculture urbaine (AU) est définie par la ville de Montréal comme étant : « la production alimentaire en milieu urbain, » et est un sujet qui préoccupe fortement la jeunesse. Le CjM souhaite aujourd'hui ajouter sa voix aux nombreux autres intervenants et citoyens, afin d'encourager l'essor de l'AU à Montréal. L'agriculture urbaine a un impact certain dans plusieurs sphères de la vie des citoyens et dans le développement de la Ville. Elle contribue naturellement à réduire l'insécurité alimentaire des uns et favorise, par l'exercice physique, la santé des autres. Elle a un impact sur la protection de l'environnement et l'aménagement urbain, en créant des espaces verts permettant la réduction des îlots de chaleur, en purifiant l'air et en réduisant la quantité d'eau qui passe par le système collecteur des eaux pluviales. Elle favorise le dialogue et les interactions entre jardiniers citoyens, la découverte de diverses cultures, les programmes de réinsertion sociale et les projets scolaires. En d'autres termes, l'agriculture est multifonctionnelle.¹ L'agriculture urbaine doit donc continuer de se développer à Montréal.

En 2006, le CjM a rédigé l'avis, *Une eau pure pour que le vert dure* (2006), traitant du verdissement des toits et de la consommation responsable de l'eau, où il recommande, entre autres, l'établissement d'une politique municipale en matière de toitures végétales. À Montréal plus des trois quarts de la surface du territoire est pavée ou construite et les toitures représentent jusqu'à 20 % de cette dite surface. Les toitures végétales s'avèrent donc une voie à privilégier pour augmenter le verdissement de Montréal, tout en réduisant plusieurs coûts. Une étude de Chicago² démontre que la température des pièces situées sous un toit vert est

¹ Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires, p. 3.

² Une eau pure pour que le vert dure, p.8.

réduite de 3 à 4°C par rapport à l'air ambiant, lorsque le mercure atteint les 25 à 30°C. Il est donc ainsi possible d'économiser sur le plan de la climatisation. De plus, comme les toits végétalisés absorbent 70 % des précipitations en été et 50 % en hiver, ils permettent ainsi une réduction des coûts de traitement aux stations d'épuration d'eau de 5 à 10 %. Les économies dont bénéficierait la Ville de Montréal permettraient donc de justifier les investissements et les subventions offertes aux citoyennes et aux citoyens réalisant des toitures végétales (CjM, 2006).

Dans son avis *Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais* (2005), abordant la question de l'alimentation et de la pratique sportive, le CjM suggère, entre autres, à la Ville de Montréal d'adopter une politique de sécurité alimentaire dans l'optique de mieux coordonner ses actions en la matière. Le droit à l'alimentation, reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, est loin d'être acquis, plus de 60 ans plus tard, même dans nos sociétés d'abondance. À Montréal, ces inégalités sont palpables, tant sur le plan de la sécurité que des habitudes alimentaires. Ces deux aspects sont d'ailleurs intimement liés puisque le manque d'argent amène les citoyens à se nourrir en laissant de côté les fruits et les légumes frais, pourtant essentiels à une alimentation de qualité. Parmi les grandes villes canadiennes, c'est Montréal qui présente le taux le plus élevé de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Ainsi, près de 50 % des citoyens à faible revenu vivent de l'insécurité alimentaire, comparativement à un pourcentage presque nul dans la catégorie de revenu élevé. De ce fait, plusieurs citoyens, faute de moyens financiers, sont alors plus susceptibles de souffrir d'une mauvaise alimentation. C'est notamment le cas de nombreux jeunes âgés de 12 à 30 ans (CjM, 2005).

Évidemment et heureusement, le CjM n'est pas le seul à reconnaître le potentiel de l'AU pour permettre à la Ville d'agir sur le contexte d'insécurité alimentaire vécu par les Montréalais plus démunis et les jeunes en particulier. Tel que l'a souligné la Commission scolaire de Montréal, il y a un lien direct entre la sous-alimentation et le décrochage scolaire — le ventre creux n'a pas d'oreilles. Le CjM considère essentiel pour l'avenir de Montréal que l'éventuel « Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise » de la Conférence régionale des élus de Montréal, de même que le futur « Plan de développement de Montréal » de la Ville de Montréal, devant tous deux être adoptés en 2013,

présentent des politiques d'AU conciliables, cohérentes et surtout, en accord avec la volonté des citoyens d'un changement de paradigmes qui a permis cette consultation publique.

Cette consultation publique est une réussite historique dans la démocratie montréalaise. Le CjM tient à souligner les efforts du Groupe de travail sur l'agriculture urbaine à Montréal (GTAU) qui agit en tant que catalyseur de cette action citoyenne inspirante et remercie l'Office de consultation publique de Montréal de mener à bien une consultation enrichissante. La pétition demandant la tenue d'une consultation sur l'état de l'agriculture urbaine, signée par plus de 29 000 Montréalaises et Montréalais, dont une grande partie de jeunes, démontre que la préoccupation pour les questions environnementales et alimentaires est bien plus qu'une mode, c'est un mode de vie.

Les recommandations

Sur la base de ses travaux antérieurs, le Conseil jeunesse de Montréal souhaite aujourd'hui appuyer la vision du GTAU à l'égard des cinq principes de développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Compte tenu du rôle primordial que l'AU peut jouer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, un problème qui touche la jeunesse montréalaise de manière disproportionnée, il souhaite également en inscrire un sixième.

Principe 1 : Préserver et augmenter les espaces propices à l'agriculture urbaine en :

- réalisant un cadre réglementaire ;
 - o Prévoir un cadre réglementaire afin d'éliminer la zone floue qui demeure en matière de réalisation de projets d'AU.
 - o Établir une meilleure concertation et harmonisation réglementaire entre la CSDM et la Ville de Montréal.
- accordant un droit d'accès temporaire aux friches urbaines inoccupées ou désaffectées sur le territoire montréalais pour des activités d'AU (toits, murs, stationnements, friches, espaces peu utilisés dans les parcs et autres espaces) ;
- protégeant, dynamisant et valorisant l'ensemble des terres agricoles de l'Ouest de l'île de Montréal ;
 - o Confier le statut « Paysage Humanisé » plus souvent.
 - o Zoner les jardins communautaires et collectifs dans la catégorie parc ou créer un nouveau zonage spécial pour ces jardins.

Principe 2 : Favoriser l'accès à l'information en :

- nommant une personne responsable de l'AU au comité exécutif de la Ville ;
- établissant un groupe interlocuteur multidisciplinaire en AU (élus, fonctionnaires, communautaires, académiques...) ;
- développant une grande expertise concernant l'AU, spécialement dans toits végétaux, pour rassembler les informations et soutenir techniquement les initiatives des arrondissements et de la population ;
 - o Étudier la rentabilité et les retombées financières dans les secteurs comme la santé, la gestion de l'eau et des déchets grâce au AU.

- Cartographier les espaces publics et collectifs utilisés en AU et recenser les propriétés publiques disponibles pour jardiner.
 - Effectuer un recensement et une analyse des pratiques en agriculture urbaine à Montréal.
 - Étudier l'état des lieux sur la contamination des sols à Montréal afin de créer un registre des sols contaminés.
 - Rassembler l'information concernant les différents moyens de décontaminer les sols.
- consacrant une section sur le portail officiel de la Ville de Montréal afin d'informer les Montréalais à l'égard de l'AU, les démarches à effectuer et les avantages qui y sont reliés.
 - Créer une démarche simplifiée de mise en commun des données et de la documentation disponibles pour soutenir le développement de projets d'AU.
 - Centraliser l'information qui est couramment éparpillée à travers plusieurs sites connexes des organismes et partenaires municipaux, dont le Jardin botanique et Alternatives.
 - dotant d'un programme de formation pour les animateurs horticoles pendant la basse saison tant au niveau du jardinage, du compostage et des autres pratiques en AU ;
 - maintenant les postes d'animateurs horticoles à temps plein pour qu'ils offrent leurs conseils agricoles au cours de l'été et préparent des projets l'hiver. Ils seront liés aux quartiers selon la taille de leur population afin qu'ils puissent être des personnes ressources pour tout le quartier et non seulement pour les jardins communautaires ;
 - soutenir les formations d'AU, comme celles d'Alternatives et de Santropol Roulant pour les jardins hydroponiques, ces derniers constituant une alternative intéressante pour les Montréalais n'étant pas propriétaires et désirant verdir à leur façon leur logement ;
 - organisant un prix annuel destiné aux citoyens ou aux entreprises ayant réalisé un projet AU.

Principe 3 : Pratiquer un développement urbain intégré en :

- élaborant une politique de l'agriculture urbaine en reconnaissant la valeur environnementale, sociale, culturelle, artistique et économique des projets d'AU sur l'île de Montréal ;

- reconnaissant les bienfaits de l'AU en ce qui a trait à la santé physique et mentale, la mixité sociale, intergénérationnelle et interculturelle, en faisant la promotion de celle-ci dans le cadre des programmes sociaux, destinés à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ;
- intégrant l'AU à la politique d'aménagement du territoire afin de valoriser le potentiel de production, de valorisation des matières résiduelles et de concevoir des circuits courts de distribution alimentaire de Montréal ;
- tenant compte des principes de développement de l'AU dans l'établissement du futur Plan de développement de Montréal ;
- mettant en place des réglementations ou des incitatifs économiques favorisant la création et l'entretien d'espaces dédiés à l'AU lors du développement de tous les nouveaux projets résidentiel, commercial et/ou industriel. Montréal peut servir d'exemple en adoptant une politique concernant la construction et la réfection des édifices municipaux. Concernant les nouveaux bâtiments de la Ville, des toits verts devraient être réalisés puisque les frais pour une nouvelle construction sont très peu élevés comparativement à une construction traditionnelle. En ce qui concerne la rénovation des immeubles déjà existants, des toitures végétales devraient être réalisées lorsque cela est possible. Dans le cas des nouveaux logements sociaux soutenus par la Ville, des toits verts devraient également être construits; les toits deviendraient ainsi des lieux verts accessibles à des personnes plus démunies.
- établissant un crédit d'impôt ou une subvention pour les citoyens qui aménage un toit vert résidentiel en considérant les économies entraînées par la capacité de rétention des eaux pluviales des toits dont la Ville bénéficierait.

Principe 4 : Systématiser les partenariats en :

- établissant des partenariats avec le gouvernement provincial et fédéral ainsi qu'avec les universités afin d'encourager la réalisation et la recherche sur l'AU, spécialement les toits verts. Également, dans le cas des nouvelles constructions qui verront le jour à Montréal, que ce soit de nouveaux hôpitaux, des pavillons d'université ou encore différents édifices privés, parapublics ou publics, la Ville de Montréal et le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs doivent encourager les responsables à construire des bâtiments verts et des toits végétaux.
- appuyant financièrement et politiquement, en partenariat avec les autres paliers de gouvernement, le développement de jardins potagers dans les cours d'écoles, les centres de la petite enfance, les parcs, les centres communautaires et les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Principe 5 : Soutenir les projets innovateurs en :

- soutenant des projets d'AU à haut rendement, destinés au marché local, y compris des projets d'insertion sociale et d'économie sociale ;
- appuyant politiquement et financièrement la création de serres communautaires ;
- encourageant et soutenant les initiatives citoyennes et en favorisant la prise en charge des projets d'AU par la création d'un programme d'accompagnement intégré, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Principe 6 : Promouvoir l'agriculture urbaine comme outil de lutte contre l'insécurité alimentaire en :

- soutenant le « Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise » de la Conférence régionale des élus de Montréal ;
- donnant un nouveau mandat à *Nourrir Montréal* afin de le relancer et prévoir du financement constant à la formule choisie par le comité et le pouvoir d'une mission claire.

Références bibliographiques

Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, Collectif sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD), 2011

État de l'agriculture urbaine à Montréal, Ville de Montréal en vue de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal, 2012.

Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais, avis du Conseil jeunesse de Montréal, 2005.

Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires, Fabien Wegmuller et Eric Duchemin, [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 10, n° 2, 2010.

Une eau pure pour que le vert dure, avis du Conseil jeunesse de Montréal, 2006.

Une vision de l'agriculture urbaine à Montréal, Groupe de travail en agriculture urbaine, 2012.

cjmtl.com

Visitez-nous

Suivez & partagez



facebook.com/cjmtl



twitter.com/cjmtl

© Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur 514 868-5810

Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

